



REGLEMENT DU JEU DU PATRIMOINE ETE 2026



Article 1 : L'Office de tourisme des Combes à la Saône organise un jeu-concours gratuit pendant l'été 2026 appelée « le secret des eaux de la Vallée ». Il s'agit d'un jeu de piste autour du patrimoine sur le thème de l'eau, à réaliser sur le territoire de la Communauté de Communes des Combes. Le jeu est ouvert à tous à partir de 12 ans (?). Les enfants de moins de 18 ans doivent être accompagnés d'adultes et restent sous la responsabilité de leurs responsables légaux.

Article 2 : Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat et débutera le vendredi 19 juin à 14h et se terminera le samedi 29 août 2026 à 17h. Un tirage au sort parmi les bulletins qui auront été retournés à l'office de tourisme et validés, sera organisé le mardi 1^{er} septembre à 14h30 à l'office de tourisme. Les participants sont libres de participer au tirage au sort, ou non.

Article 3 : Pour participer au jeu, il faut retirer un bulletin d'inscription et le jeu, disponibles à l'office de tourisme situé au 32, rue Armand Paulmard à Scey-sur-Saône (aux jours et horaires d'ouverture), ou à l'écluse de Rupt-sur-Saône ouverte les jeudis, vendredis et samedis après-midi.

Article 4 : Pour participer au tirage au sort : les participants doivent, une fois le jeu terminé, adresser leurs réponses à l'office de tourisme, soit en déposant leur livret de jeu à l'office de tourisme, soit en les adressant par mail à info@otc3.fr en précisant « JEU – Secret des eaux de la Vallée » dans l'objet du mail et en précisant ses noms, prénoms, adresse et numéro de téléphone. Pour les participants déposant leur livret à l'accueil, ils devront transmettre leurs photos par mail selon les mêmes termes qu'à l'alinéa précédent. Pour valider la participation, le jeu doit avoir été réalisé complètement et chaque mission doit être achevée. L'ensemble des réponses doivent être justes.

Article 5 : Les étapes du jeu peuvent être réalisées en plusieurs fois entre le 19 juin et le 29 août, sans contrainte de temps. Il est conseillé de faire les déplacements à vélo, certaines parties du parcours n'étant pas autorisées aux voitures, tel que les chemins de halage. Les participants s'engagent :

- à respecter le code de la route et la signalétique
- à ne pas dégrader les sites parcourus
- à ne pas retirer les indices installés le long du parcours.

L'office de tourisme ne peut être tenu responsable en cas d'accident.

Article 6 : Le matériel nécessaire pour participer au jeu : un crayon, un smartphone.

Article 7 : Le jeu consiste en une série de missions utilisant plusieurs jeux (de lettres, de logique, d'observation, de mémoire, de navigation, de culture générale) qui permettent de trouver le lieu de la mission suivante et un code secret, à la fin du jeu. Le site internet de l'Office de tourisme (<https://www.tourisme-scey-valdesaone.fr/>) pourra servir de support répondre à quelques énigmes.

Article 8 : Toutes les photos qui seront transmises à l'Office de tourisme sont cédées avec le droit d'utilisation pour tous les documents de communication de l'office de tourisme (édition papier, réseaux sociaux...)

Article 9 : Les lots à gagner sont les suivants :

1^{er} prix = 2 places pour une croisière commentée apéritive le 11 septembre à 18h30 ou le 13 septembre à 10h15.

2^{ème} prix – prix découverte = 2 places pour une croisière commentée le samedi 12 septembre à 16h.

3^{ème} prix - Prix souvenir = 2 totebags exclusifs de la boutique de l'Office de Tourisme.

Article 10 : Le résultat du tirage au sort parmi les bulletins validés sera annoncé via les réseaux sociaux et le site internet de l'office de tourisme le mercredi 2 septembre à 12h00. Les gagnants seront contactés individuellement par mail ou téléphone.

Pour faire valoir ce que de droit

Contact de l'organisateur :

Office de tourisme des Combes à la Saône
32 rue Paulmard
70 360 Scey-sur-Saône et Saint-Albin
03 84 68 89 04 - info@otc3.fr